

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00209
Numéro SIREN : 488 095 837
Nom ou dénomination : A.M. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt A2023/000360

A.M. HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 42 211 780 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHANAS (38150)
8 IMPASSE DU DOLON

488 095 837 RCS VIENNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 25 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Et le vingt-cinq juillet,

- la société POLARIS FRANCE HOLDO SNC, associée unique, propriétaire de la totalité des 4 221 178 actions composant le capital de la société dénommée A.M. HOLDING,

représentée par Monsieur Kenneth PUCEL

a pris ce jour les décisions ci-après se rapportant à l'ordre du jour suivant établi par le Président, Monsieur Robert MACK :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Vice-Président en remplacement du démissionnaire.
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Louis LAMBERT de ses fonctions de Vice-Président le 25 juillet 2022 décide de nommer en son lieu et place, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

- **Madame Sarah MAVEUS**, née le 7 mai 1969 dans le Minnesota aux Etats Unis, de nationalité américaine et demeurant à 16412 Pine St., Minnetonka, MN 55345 aux Etats-Unis.

Madame Sarah MAVEUS déclare expressément accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et précise qu'elle n'est sous le coup d'aucune interdiction susceptible de lui en empêcher l'exercice.

En outre, l'assemblée générale donne quitus entier et définitif de la gestion de Monsieur Louis LAMBERT non sans le remercier pour le dévouement dont il a fait preuve au profit de la société.

Cette résolution. mise aux voix. est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant légal de l'associée unique.

**Pour la société POLARIS FRANCE
HOLDCO SNC
Associée unique**

Monsieur Kenneth PUCEL

